

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 MARS 2023 à 20h30

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Vingt-huit Mars Deux Mille Vingt Trois à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, Mme Florence THISE, M. Yves SÉCHET, Mme Émeline BLIN, Mme Éliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, M. Philippe LANGELLO, Mme Sylvie LEFEUVRE M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, Mme Christelle HÉRIN, M. Florian LENOIR, M. Maxime BERNE, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : Mme Sylvie DUCHESNES qui donne pouvoir à Mme Florence THISE.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h30. Mme Florence THISE est désignée secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 02 mars 2023 est validé.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

COMPTES DE GESTION COMMUNE

Délibération n°012

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les comptes de gestion 2022 dressés M. BUCHET, receveur,

Les membres du conseil prennent connaissance des budgets primitifs de l'exercice 2022, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les pièces comptables présentées sont conformes aux écritures des différents budgets et du compte administratif ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : déclarer que les comptes de gestion du budget commune dressés pour l'exercice 2022 par M. le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve, ni observation de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport du Compte Administratif 2022 conforme au Compte de Gestion dressé par M. le receveur,

Le Compte Administratif du budget communal, au terme de l'exercice 2022 présente les résultats de clôture suivants :

| | |
|---|----------------|
| Excédent de Clôture de Fonctionnement 2022 | 556 915.83 € |
| Excédent de Clôture d'Investissement 2022 | 1 787 081.91 € |
| Constate un excédent global de clôture de | 2 343 997.74 € |
| Constate les restes à réaliser en dépenses pour : | 815 200.00 € |
| Constate les restes à réaliser en recettes pour : | 557 283.00 € |

Mme le Maire se retire de la séance du Conseil Municipal pour le vote du Compte Administratif 2022.

Celui-ci est présenté aux membres du Conseil Municipal par M. Christophe FURET.

Sur proposition de M. le 1^{er} Adjoint au Maire, le conseil municipal décide :

Article 1 d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

Article 2 : d'affecter au compte 1068 en section investissement de la somme de 556 915.83 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales : articles L 2311-1 et suivants,

Mme le Maire rapporte au Conseil municipal le travail de la commission des finances :

Fonctionnement :

Mme le Maire précise que ce budget est proposé en recettes en tenant compte des notifications de nos bases pour 2023. La Dotation Globale de Fonctionnement a été estimée raisonnablement. Le budget de fonctionnement 2023 est proposé à l'équilibre à hauteur de 1 899 028 € avec une prévision en augmentation des charges de fluides, une éventuelle augmentation des rémunérations et un programme voirie et entretien des bâtiments à poursuivre.

Investissement :

Le programme d'investissement 2023 reste soutenu et ambitieux. Il formalise les engagements des élus avec l'aboutissement des chantiers Hôtel de Ville et rue du stade, l'aménagement de la grande rue, la rénovation de l'éclairage public à La Frilouse et la réhabilitation du périscolaire. Il propose des engagements de programme autour de nouveaux ateliers municipaux, d'une maison de la lecture, de la création d'espaces récréatifs et sportifs.

Article 1 : d'adopter le Budget Primitif 2023 de la Commune.

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 899 028.00 € | 1 899 028.00 € |
| INVESTISSEMENT | 3 553 093.74 € | 3 553 093.74 € |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire expose les faits suivants :

Considérant les résultats d'exercice 2022 et les résultats de clôture,
Considérant les notifications des recettes fiscales attendues en 2022,
Considérant les réformes de fiscalité relatives à la suppression progressive de la taxe d'habitation et aux mécanismes de compensation mis en place,

Après délibération, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter les taux d'imposition suivants pour 2023 :

- Taxe Foncière bâti 37,60 %
- Taxe Foncière non bâti 28,21 %
- Taxe Habitation 9,59 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT**Délibération n°016**

Vu l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les comptes de gestion 2022 dressés par M. BUCHET, receveur,

Concernant le budget annexe assainissement, les membres du conseil prennent connaissance des budgets primitifs de l'exercice 2022, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que les pièces comptables présentées sont conformes aux écritures des différents budgets et du compte administratif ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : déclarer que les comptes de gestion du budget annexe assainissement dressés pour l'exercice 2022 par M. le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve, ni observation de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION RÉSULTATS ASSAINISSEMENT**Délibération n°017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport du Compte Administratif 2022 du budget assainissement, conforme au Compte de Gestion dressé par M. le receveur,

Le Compte Administratif du budget assainissement, au terme de l'exercice 2022 présente le résultat de clôture suivant :

| | |
|---|--------------|
| Excédent de Clôture d'exploitation 2022 | 46 903.21 € |
| Excédent de Clôture d'Investissement 2022 | 168 696.26 € |
| Constate un excédent total de | 215 599.47 € |

Après délibération il est décidé de ne pas affecter l'excédent d'exploitation ; celui-ci étant reporté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VU, le code Général des Collectivités Territoriales : articles L 2311-1 et suivants

Mme le Maire rapporte au conseil le travail de la commission des finances pour le budget assainissement qui pour 2023 prévoit notamment la fin des aménagements de la rue du Stade et de la réalisation du schéma directeur.

Après délibération, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adopter le Budget Primitif 2023 du budget annexe assainissement.

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| EXPLOITATION | 154 782.00 € | 154 783.21 € |
| INVESTISSEMENT | 340 196.26 € | 340 196.26 € |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Christophe FURET

Informations diverses

Monsieur Christophe FURET informe les membres du Conseil Municipal des événements à venir.

Le 05 avril, une réunion est organisée à la salle polyvalente pour la présentation de Neuville dans la course.

La chasse aux œufs aura lieu le dimanche 09 avril à partir de 11h30.

Le rendez-vous des associations est fixé le dimanche 10 septembre et sera couplé à l'accueil des nouveaux habitants .

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES, ENFANCE, JEUNESSE.

Rapporteur : Mme Florence THISE

Informations diverses

Madame Florence THISE rapporte les activités en cours.

La date limite de réception des candidatures pour l'argent de poche est le 02 avril.

Concernant Neuville dans la course un quizz sera proposé aux enfants et les éco délégués vont travailler sur la gestion des déchets le jour de l'évènement.

Une réunion de présentation sur le diagnostic sur le gaspillage alimentaire est proposée aux agents le 05 avril.

Enfin, le service Santé au Travail 72 est venu ce jour pour un diagnostic sur les postes de travail à la restauration scolaire.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Yves SECHET

Informations diverses

Monsieur Yves SECHET informe les élus qu'une opération d'élagage est en cours ce jour et demain ; le bois sera recyclé en copeaux par les agents communaux.

Le 11 avril à 11h00, le rond-point RD47/RD197 sera inauguré par Monsieur le Président du Conseil Départemental.

L'inauguration de la rue du Stade est fixée le samedi 02 septembre à 10h00.

5^{ème} commission : BÂTIMENTS - CIMETIÈRE.

Rapporteur : Mme Émeline BLIN

Informations diverses.

Madame Emeline BLIN relate l'avancée des travaux de réfection de l'accueil périscolaire. Les démolitions sont terminées et le cloisonnement débutera la semaine prochaine.

Actualités de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe

M. Samuel HAMELIN présente les actualités de la Communauté de communes.

Actualités en cours

Dans le cadre du label Terre de jeux 2024 une randonnée de 8 et 12 kilomètres au départ du siège de la Communauté de communes est organisée le 08 avril.

Ce même week-end l'Office du Tourisme organise les « Peintres dans le bocage » à Montbizot.

Pour rappel, Neuville-sur-Sarthe accueillera cette manifestation en 2025 après Ballon-Saint Mars en 2024.

Le festival des associations organisé par la Communauté de communes aura lieu le samedi 09 septembre à Sainte Jamme-sur-Sarthe.

Pour info, la commune de Neuville-sur Sarthe accueillera la caravane des jeux olympiques les 24 et 25 mai 2024.

Par ailleurs, Monsieur Samuel HAMELIN informe les membres du Conseil Municipal que le restaurant scolaire a obtenu la 3^{ème} fleur dans le cadre de la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans.

+++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.